



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06, F +41 26 305 12 14
www.fr.ch/dics

Fribourg, le 16 août 2010

Sport scolaire, éducation à la sécurité !

Introduction

Des demandes de plus en plus fréquentes de la part du corps enseignant, des directions d'écoles, des parents, des autorités scolaires et bien d'autres, ont amené la DICS à se pencher sur le sujet de l'éducation à la sécurité lors d'activités sportives à l'école. C'est ainsi que la nomination d'un groupe de travail composé de représentants de tous les milieux concernés a permis d'élaborer des directives offrant un cadre clair et sécurisant.

Ce dossier est composé de mesures de sécurité, sous forme de directives et de recommandations, applicables à l'éducation physique et sportive scolaire, lors des leçons, des courses d'écoles, des camps, des journées sportives ou du sport scolaire facultatif.

Ces directives et recommandations sont plus particulièrement destinées au corps enseignant ainsi qu'aux responsables d'établissement et commissions scolaires. Elles ont pour but premier de concourir à la prévention des accidents. Elles tendent à trouver un juste équilibre entre la tendance à vouloir se prémunir contre tous les dangers et la démotivation que peut engendrer la trop grande complexité de mesures. Les activités sportives doivent en effet être encouragées; ces directives et recommandations permettent de garantir que les mesures de sécurité de base ont bien été prises.

Le titre « Sport scolaire, éducation à la sécurité », voulu par le groupe de travail mandaté par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, est inspiré de la déclaration du Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) :

« Sensibiliser les enfants aux dangers qui les menacent est un élément important du travail pédagogique. L'initiation à la sécurité vise à poser les bases d'un comportement sûr qui portera ses fruits à l'âge adulte. Les élèves doivent être capables de distinguer à temps les situations dangereuses pour eux, pour les autres et savoir les éviter, les maîtriser ou les éliminer » et reflète parfaitement la philosophie cantonale en la matière qui veut offrir aux élèves une sécurité renforcée et simultanément des possibilités de pratiques sportives saines, variées, motivantes et formatrices.

Tous les projets d'activités sportives (hors salle de sport) ne faisant pas l'objet d'une directive doivent être soumis, pour approbation et autorisation, à l'inspecteur-trice pour l'école infantile et primaire, aux directions d'établissement pour les degrés secondaires un et deux.

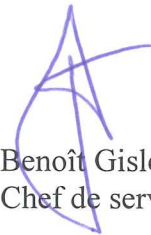
L'école exerçant solidairement sa mission avec la famille, les parents doivent être dûment et préalablement informés de la nature des activités proposées à leurs enfants. Les commissions scolaires et les directions d'établissement seront également informées des activités hors classe, voire devront les autoriser selon les circonstances en raison des aspects logistiques (lieu, matériel, transport, accompagnement, etc) et financiers que ces activités peuvent entraîner, aspects pour lesquels les communes sont responsables.

L'engagement de personnel auxiliaire extérieur au milieu scolaire (moniteurs, accompagnateurs, parents...) implique que ces personnes possèdent les qualifications et compétences requises, connaissent ces directives et recommandations et soient couverts en responsabilité civile.

Ces directives sont susceptibles d'évoluer et le présent dossier/classeur devra être régulièrement mis à jour et contenir les versions en vigueur, à savoir celles publiées sur le site du Service cantonal du sport www.sportfr.ch.



Isabelle Chassot
Conseillère d'état, Directrice



Benoît Gisler
Chef de service

Membres du groupe de travail

—

Baumann Yves
Dupasquier Alexandre
Fasel Markus
Galley Sandra
Girard Yvan
Jaquet Romain
Küenzi Jürg
Maire Thierry
Minder Sophie
Monney Pierre
Perroud Claude
Probst Denis
Rouvenaz Alain
Sottas Yves
Spicher Lukas
Waeber Markus
Wicht Jean-Marc